Décision selon les articles 934a CO et 153 ORC:
michael poyser consulting, à Prangins
(CHE-447.777.902)

Une décision a été rendue concernant l'entité juridique ci-dessus. Elle est à disposition des personnes habilitées à représenter cette

entité juridique ou leurs héritiers à l'Office du registre du commerce du Canton de Vaud, rue Grenade 38, 1510 Moudon. Un recours peut être déposé auprès du Tribunal cantonal, à Lausanne, dans les

30 jours, conformément à l'article 942 al. 1 CO.